

L'an deux mille vingt-trois et le **17 mai à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Marianne MORSLI
Sophie GUINET

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Date de la convocation : 10 mai 2023

Présents et représentés : **13**

Date d'affichage : 10 mai 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Demande de subvention DETR pour l'aménagement Chaucidou
- Avis du conseil sur le dossier environnemental BRESSOR
- DM N°1 sur le budget principal

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération :

- Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant deux marchés de prestations de service : Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et curative d'équipements

Adopté à l'unanimité

Délibérations :

N° 12 : Demande de subvention DETR pour l'aménagement Chaucidou

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du chemin du Pellerat en chaucidou afin de favoriser la circulation en vélo et réduire la vitesse.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Le montant total prévisionnel est de 25 750 € H.T.

Fond de concours communauté de communes.	10 000 €	39%
DETR / DSIL	7 725 €	30%
Financement propre	8 025 €	31%
Total	25 750 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE l'opération d'aménagement d'un Chaucidou chemin du Pellerat,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

N° 13 : Avis du conseil sur le dossier environnemental BRESSOR

M. le Maire présente sur le dossier environnemental BRESSOR à l'Assemblée.

La commune est concernée par le plan d'épandage contenu dans le dossier environnemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 vote contre d'Evelyne Monfray) des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable dossier environnemental BRESSOR

N° 14 : Demande de Modification N°1 sur le budget principal

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative car un titre pour une somme de 41 €, correspondant à un dégrèvement sur une taxe foncière, avait été émis sur le budget communal (n°119/2021) au lieu d'être émis sur le budget du CCAS.

Aussi il convient d'annuler ce titre par émission d'un mandat au compte 673 sur le budget communal. Le budget primitif 2023 ne comportant de crédits budgétaires prévus au chapitre 67, il est proposé la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
657362 (65) : CCAS	-41,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	41,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

N° 15 : Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant deux marchés de prestations de service : Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et curative d'équipements

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à deux marchés publics de prestations de service, ci-jointe en annexe,

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser deux marchés publics de prestations de services à l'échelon intercommunal avec la Communauté de communes Val de Saône Centre, 14 communes membres de l'intercommunalité et le SIVOS Mogneneins – Peyzieux-sur-Saône, qui gère les écoles de ces communes.

Afin de répondre aux besoins de la Commune en matière de contrôles périodiques réglementaires et de maintenance préventive et curative des équipements, il convient d'adhérer aux accords-cadres et aux lots suivants :

- Accord-cadre de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°3 : Ascenseurs et appareils de levage
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols
- Accord-cadre de maintenance d'équipements :
 - Lot n°1 : Entretien des VMC et des hottes
 - Lot n°2 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

La Communauté de communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Étude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Étude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation de deux marchés publics de prestations de service : Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et curative d'équipements pour les lots suivants :
 - Accord-cadre de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°3 : Ascenseurs et appareils de levage
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols
 - Accord-cadre de maintenance d'équipements :
 - Lot n°1 : Entretien des VMC et des hottes
 - Lot n°2 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA
- DESIGNER Mr Aurélien BERRY représentant de la commune au sein de la Commission d'Études des Offres
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

La signature de la convention avec EDF Solidarités a été réalisée. Elle permettra d'informer le CCAS de difficultés de paiements rencontrées par des habitants afin d'étudier les aides possibles.

Communication, fêtes et cérémonies

Le site internet est en cours de finalisation. Prochaine réunion de la commission mercredi 31 mai.
La réunion publique s'est tenue le 7 mai avec une centaine de participants.

Urbanisme

Chaucidou : réunion lundi 12 juin avec le BE Intégra pour lancer la consultation des entreprises.
La commune est propriétaire de terrains sur lesquels sont plantés des peupliers. Le conseil est d'accord sur le fait d'étudier la vente de ces terrains (voir ONF et propriétaires voisins).

Bâtiments communaux

Vérification annuelle par l'APAVE le 7 juin pour les vérifications électriques. Participation d'un électricien pour bien comprendre les signalements et remettre en conformité.
La machine à laver le linge doit être changée.

Finances

RAS

Questions / informations diverses

Aucune.

La séance est levée à 22h20

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Marianne MORSLI



Le maire,

Dominique VIOT

